

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture du
Développement Rural et des
Pêches Maritimes
Département des Pêches Maritimes
Délégation des Pêches Maritimes
Sidi Ifni



المملكة المغربية
وزارة الفلاحة والتنمية القروية
والصيد البحري
قطاع الصيد البحري
مندوبية الصيد البحري
سیدی انفی

596/05

7 OCT 2005

LE DELEGUE DES PECHES MARITIMES
-DE SIDI IFNI-

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR
DE LA SOCIETE SOUS COMPOSITES
-SIDI IFNI-

Objet : Homologation du prototype de barque en polyster proposé par votre Société

Réfer : Envoi de la DPMA N° 544/10 en date du 13 octobre 2005.

En référence à l'envoi sus-cité, et suite aux essais de performance effectués par la commission d'expertise relevant de la Délégation des pêches maritimes de Sidi Ifni, j'ai l'honneur de vous informer que le prototype de barque en polyster proposé par votre société est homologué pour la pêche artisanale sous le numéro : 01PA05SI .

Il demeure entendu que cette homologation peut être retirée à tout moment au cas où les barques produites ne répondraient plus aux conditions de solidité, de flottabilité, de stabilité et de navigabilité requises.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que les renseignements relatifs au constructeur, numéro d'homologation, et le numéro de série de construction doivent être gravés sur un endroit accessible à toute inspection des barques produites sur la base du prototype homologué.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations les meilleures.

C/C pour information :
-DPMA.

